

Au fil de l'Évangile : désormais, ne pêche plus

Commentaire de l'Évangile du
5ème dimanche de Carême
(Cycle C) : « Celui d'entre vous
qui est sans péché, qu'il soit le
premier à lui jeter une pierre. »
Jésus-Christ est la Justice en
personne. Il ne prononce aucun
mot de condamnation, mais des
paroles de pardon et de
miséricorde, avec une douceur
qui invite aimablement à la
conversion.

Évangile (Jean 8,1-11)

Quant à Jésus, il s'en alla au mont des Oliviers.

Dès l'aurore, il retourna au Temple. Comme tout le peuple venait à lui, il s'assit et se mit à enseigner.

Les scribes et les pharisiens lui amènent une femme qu'on avait surprise en situation d'adultère. Ils la mettent au milieu, et disent à Jésus : « Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère.

Or, dans la Loi, Moïse nous a ordonné de lapider ces femmes-là. Et toi, que dis-tu ? »

Ils parlaient ainsi pour le mettre à l'épreuve, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus s'était baissé et, du doigt, il écrivait sur la terre.

Comme on persistait à l'interroger, il se redressa et leur dit : « Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre. »

Il se baissa de nouveau et il écrivait sur la terre.

Eux, après avoir entendu cela, s'en allaient un par un, en commençant par les plus âgés. Jésus resta seul avec la femme toujours là au milieu.

Il se redressa et lui demanda : « Femme, où sont-ils donc ? Personne ne t'a condamnée ? »

Elle répondit : « Personne, Seigneur. » Et Jésus lui dit : « Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pèche plus.

Commentaire :

En ce temps de conversion qu'est le carême, l'Église nous invite à contempler la scène de l'évangile de Jean où des experts en interprétation de la loi demandent à Jésus ce qu'il

convient de faire avec une femme prise en flagrant délit d'adultère, péché que la loi de Moïse punissait d'une peine de lapidation.

Ils piègent Jésus avec un dilemme difficile à résoudre. Il doit opter, soit pour la justice et dicter une sentence de mort, soit pour la transgression de la loi. Cette scène est profondément dramatique. La vie de cette femme dépend de la décision de Jésus, qui joue aussi la sienne, car il risque d'être accusé d'inciter à la grave transgression de ce qui est prescrit en ôtant de l'importance, aux yeux de tout le peuple, aux préceptes de la loi divine.

Ces personnages feignent d'être déferents envers Jésus lorsqu'ils reconnaissent apparemment son autorité morale afin de le piéger au mot pour le juger durement par la suite. Mais le maître, calmement, sans s'en faire, démasque leur

hypocrisie. Tout en les écoutant, il se met à écrire par terre avec son doigt. Ce geste est celui du Christ, Législateur divin, puisque l'Écriture dit bien que Dieu écrivit la loi avec son doigt sur les tables en pierre (Ex 31,18). Jésus est donc le Législateur, la Justice en personne.

Jésus ne viole pas la loi, mais ne veut cependant pas que ce qu'Il était venu chercher se perde, puisqu'il était là pour sauver ce qui était perdu. Sa sentence est juste et sans appel : “*que celui d'entre vous qui est sans péché, lui jette la première pierre*” (v. 7). “Admirable réponse, pleine de justice, de mansuétude et de vérité – commente saint Augustin. Vraie réponse de la Sagesse ! Vous venez de l'entendre : “Que la loi qui prescrit de lapider l'adultère soit exécutée” Mais de quel droit de tels pécheurs peuvent-ils exécuter la Loi et châtier cette femme ? Que chacun se regarde, entre en lui-même et se

place face au jury de son cœur et de sa conscience. Il sera alors tenu d'avouer son péché”[1]

Et Benoît XVI de commenter que les paroles de Jésus, “sont fortes, de la force de la vérité qui désarme, qui renverse le mur de l’hypocrisie et ouvre les consciences à une plus grande justice, celle de l’amour qui consiste à accomplir tout précepte en plénitude (cf. *Rm* 13,8-10)”[2].

La réaction du Maître est frappante, Il est la Justice en personne. À aucun moment il n’a proféré des paroles de condamnation, mais de pardon et de miséricorde, avec une douceur qui encourage aimablement tout le monde à se convertir : “*Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pêche plus*”. Dieu qui n’aime pas le péché et en souffre, est cependant patient et compatissant.

En aucun cas, Jésus n’aime le mal. Il ne veut que le bien et la vie. Aussi,

dans sa grande miséricorde, a-t-il institué le sacrement de Réconciliation afin que personne ne se perde mais que tous puissent y trouver le pardon de leurs fautes, aussi graves fussent-elles.

“N’oublions pas cette parabole – nous dit le Pape François: Dieu ne se lasse jamais de pardonner. Jamais. [...] Le problème vient de ce que nous, nous nous lassons de demander pardon. Ne nous fatiguons donc jamais, ne nous lassons pas. Il est un Père aimant qui pardonne toujours, dont le cœur est miséricordieux envers nous tous. Apprenons donc, nous aussi, à être miséricordieux avec tous. Invoquons l’intercession de la Sainte Vierge qui a porté dans ses bras la Miséricorde de Dieu faite homme”[3].

[1] Saint Augustin, *Commentaire de l'Évangile de Jean*, 33, 5.

[2] Benoît XVI, *Ángelus* 21 mars 2010.

[3] François, *Ángelus* 17 mars 2013.

Francisco Varo

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
opusdei.org/fr-be/gospel/commentaire-
devangile-desormais-ne-peche-plus/](https://opusdei.org/fr-be/gospel/commentaire-devangile-desormais-ne-peche-plus/)
(20/03/2026)